



PLAN D'ACTION DES SERVICES PUBLICS D'EMPLOI

2024-2025



Rédaction

Direction générale des politiques d'emploi, de la planification et du marché du travail
Secteur de l'Emploi
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Édition

Direction générale des communications
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Le présent plan d'action peut être consulté sur le site du gouvernement du Québec : [Québec.ca](https://www.quebec.ca).

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2024
ISBN : 978-2-550-97851-0 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2024

TABLE DES MATIÈRES

MOT DE LA MINISTRE.....	5
INTRODUCTION.....	7
1. LES SERVICES PUBLICS D'EMPLOI.....	8
2. CONTEXTE DU MARCHÉ DU TRAVAIL.....	11
3. PLAN D'ACTION 2024-2025.....	14
ENJEU 1 La bonne lecture des besoins actuels et futurs du marché du travail, essentielle à une prise de décision éclairée.....	14
ENJEU 2 Des interventions pertinentes pour une réponse adaptée aux besoins diversifiés des personnes sans emploi et des employeurs qui font face aux défis liés à la main-d'œuvre.....	15
ENJEU 3 L'efficacité du partenariat, un intrant incontournable au bon fonctionnement des services publics d'emploi.....	21
4. LES INDICATEURS DE RÉSULTATS ET LES CIBLES ANNUELLES.....	22
5. BUDGET D'INTERVENTION.....	24

LISTE DES GRAPHIQUES ET DES TABLEAUX

GRAPHIQUE 1.	Taux d'activité et d'emploi.....	11
GRAPHIQUE 2.	Taux de chômage.....	11
GRAPHIQUE 3.	Taux d'emploi selon certaines caractéristiques	12
TABLEAU 1.	Indicateurs de résultats ciblés, résultats historiques et cibles 2024-2025.....	23
TABLEAU 2.	Budget d'intervention du Fonds de développement du marché du travail (en millions de dollars) – Sources de revenus 2024-2025.....	24
TABLEAU 3.	Répartition 2024-2025 du budget du volet Intervention du Fonds de développement du marché du travail (FDMT) (en milliers de dollars).....	25

MOT DE

LA MINISTRE



Photographie : Émilie Nadeau.

Après une forte reprise, notre économie a vu sa croissance freinée en raison du contexte inflationniste et de la hausse des taux d'intérêt. Ainsi, en 2024, le taux de chômage affichera une légère hausse, mais devrait cependant redescendre en 2025 pour connaître à nouveau les creux historiques des dernières années.

Le Québec a rattrapé en partie le niveau de productivité de l'Ontario et d'un grand nombre de pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Cependant, notre mobilisation pour résorber totalement notre retard doit se poursuivre. Afin d'assurer leur croissance, les entreprises québécoises doivent réussir leur transformation numérique et leur transition vers une économie verte.

L'intelligence artificielle pourrait s'avérer un moteur important dans le processus d'innovation des organisations.

Dans une telle situation, nous devons nous efforcer de continuer à développer les compétences de la main-d'œuvre. En étant formés, les travailleuses et les travailleurs pourront s'adapter à l'évolution du marché du travail.

En plus de soutenir la formation, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale continuera d'aider les entreprises à favoriser l'adaptation de leurs pratiques de gestion des ressources humaines.

L'ouverture des milieux de travail à la diversité des profils d'employés potentiels constituera à nouveau une priorité dans les interventions réalisées par le personnel du Ministère et des organismes spécialisés en employabilité avec lesquels nous travaillons.

Les services publics d'emploi seront orientés vers l'intégration et le maintien en emploi des individus les plus vulnérables, notamment la clientèle des programmes d'assistance sociale et les personnes issues des groupes sous-représentés sur le marché du travail, telles que les travailleuses et les travailleurs expérimentés, les personnes immigrantes, celles issues des Premières Nations et les Inuit ainsi que les personnes handicapées.

Je remercie tout le personnel du Ministère et les partenaires du marché du travail, notamment la Commission des partenaires du marché du travail, pour leur contribution et leur collaboration aux services publics d'emploi.

Nous avons besoin de tous les talents pour aider le Québec et ses régions à s'adapter aux changements et continuer ainsi à prospérer. Nous continuerons d'agir ensemble afin que toutes les personnes en mesure de travailler puissent le faire.

Kateri Champagne Jourdain
Ministre de l'Emploi et ministre responsable
de la région de la Côte-Nord

INTRODUCTION

Le Plan stratégique 2023-2027 du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale¹ comporte trois enjeux stratégiques. Le premier d'entre eux est associé à une orientation et à trois objectifs visant plus particulièrement les services publics d'emploi.

Leurs libellés sont les suivants :

Enjeu stratégique 1 : La participation de toutes et tous au développement social et économique

Orientation 1 : Accroître la participation de toutes et tous au développement social et économique

Objectif 1.2 : Intégrer en emploi les personnes ayant bénéficié d'une aide des services publics d'emploi;

Objectif 1.3 : Accroître la proportion des prestataires des programmes d'assistance sociale qui se maintiennent en emploi après avoir participé aux interventions des services publics d'emploi;

Objectif 1.5 : Aider les entreprises à adapter leurs pratiques de gestion des ressources humaines aux réalités actuelles du marché du travail.

La Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et sur la Commission des partenaires du marché du travail prévoit qu'un plan d'action en matière de main-d'œuvre et d'emploi soit préparé annuellement par le ou la ministre, en collaboration avec la Commission des partenaires du marché du travail.

En continuité avec le Plan stratégique 2023-2027, le présent plan d'action énonce les enjeux spécifiques aux services publics d'emploi, ainsi que les orientations, les objectifs et les principales actions qui leur sont associés. Conformément au cycle gouvernemental de gestion axée sur les résultats, il comporte également les indicateurs de résultats, les cibles ainsi que le budget d'intervention.

1. Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Plan stratégique 2023-2027.

1. LES SERVICES PUBLICS D'EMPLOI

Les services publics d'emploi (SPE) sont offerts à l'ensemble de la population québécoise ainsi qu'aux employeurs. Les interventions réalisées contribuent au bon fonctionnement du marché du travail. En facilitant l'accès à l'emploi, elles ont pour effet de réduire le chômage, l'exclusion sociale et la pauvreté. Elles favorisent aussi l'accroissement de la productivité et de la compétitivité des entreprises, le tout au bénéfice des employeurs, de la main-d'œuvre et du développement social et économique du Québec.

Des services d'emploi universels sont accessibles à l'ensemble de la population, notamment les services d'accueil, de placement et d'information sur le marché du travail. Ces services sont accessibles en ligne, au téléphone ou en présentiel dans les bureaux de Services Québec, et il est possible d'y accéder en mode libre-service ou en obtenant l'assistance d'un agent d'aide à l'emploi du Ministère.

Aussi, selon leur admissibilité, les SPE proposent aux individus et aux employeurs une diversité de services d'emploi spécialisés.

Les services offerts aux personnes sont adaptés à leurs besoins en tenant compte de leurs caractéristiques, du profil de la profession recherchée et des besoins du marché du travail. Les activités proposées sont proportionnelles à l'étendue des besoins et au degré d'éloignement du marché du travail :

- les personnes qui présentent un certain niveau d'autonomie pour effectuer les démarches en vue d'intégrer un emploi peuvent bénéficier d'une aide d'appoint, par exemple pour la rédaction d'un curriculum vitae;
- les personnes plus éloignées du marché du travail peuvent bénéficier des services en approche globale. La démarche exige un plan d'intervention et un accompagnement réalisés par un agent d'aide à l'emploi de Services Québec ou par des organismes partenaires de la prestation de services. Il peut s'agir d'une aide pour développer l'employabilité ou d'un appui au développement des compétences. Dans certaines situations, ces interventions se poursuivent au-delà du retour en emploi afin d'assurer le maintien en emploi.

Les services offerts aux entreprises et à la main-d'œuvre ont pour objectif le développement des compétences des chefs d'entreprise et de celles de leurs employés ainsi que l'amélioration des pratiques de gestion des ressources humaines. Les interventions en entreprise soutenues par les SPE portent notamment sur les processus de recrutement, la gestion de la diversité, la rétention de la main-d'œuvre et les actions en partenariat. Le service-conseil et le soutien financier offerts aux entreprises, ainsi que l'accompagnement réalisé par le personnel des services aux entreprises du Ministère, contribuent notamment à une hausse de leur productivité. En complémentarité, des agents de qualification professionnelle offrent des services associés aux programmes de qualification professionnelle réglementée et au Programme d'apprentissage en milieu de travail.

Des services accessibles partout au Québec

Les SPE sont offerts dans les bureaux de Services Québec responsables d'offrir un accès simplifié aux services gouvernementaux sur l'ensemble du territoire québécois.

En continuité des orientations nationales et afin de contribuer à l'atteinte des objectifs de résultats ciblés du plan d'action annuel, les directions générales de Services Québec (DGSQ), présentes dans toutes les régions du Québec, réalisent une planification de leurs activités en fonction des enjeux et des priorités régionales et locales. Cette gestion décentralisée permet d'adapter les services aux réalités et aux besoins de chaque territoire. En ce sens, le budget d'intervention des SPE est réparti entre les DGSQ selon les bassins de clientèle et les orientations nationales.

Sur l'ensemble du territoire du Québec, ce sont 2 353 membres du personnel du Ministère qui contribuent à la prestation des SPE au niveau central ainsi que dans les 138 bureaux de Services Québec, répartis dans les 17 DGSQ.

Le partenariat : une assise des services publics d'emploi

L'approche partenariale des SPE fait en sorte que le plan d'action tient compte des défis et des enjeux relevés par les acteurs du marché du travail, issus de tous les horizons et représentés dans les instances de la Commission des partenaires du marché du travail.

Le Ministère effectue ses interventions en matière d'emploi en partenariat avec d'autres ministères et un grand réseau de collaborateurs, tels que des organismes à vocation économique et des organismes spécialisés en employabilité, dans un esprit de complémentarité.

Les organismes spécialisés en employabilité : des partenaires incontournables de la prestation des services

Le Ministère collabore avec plus de 400 organismes spécialisés en d'employabilité qui sont des partenaires privilégiés pour la prestation de services d'emploi dans toutes les régions du Québec.

Ces organismes aident les personnes dans les démarches qu'elles effectuent pour intégrer le marché du travail.

Voici quelques exemples de services offerts par ces partenaires :

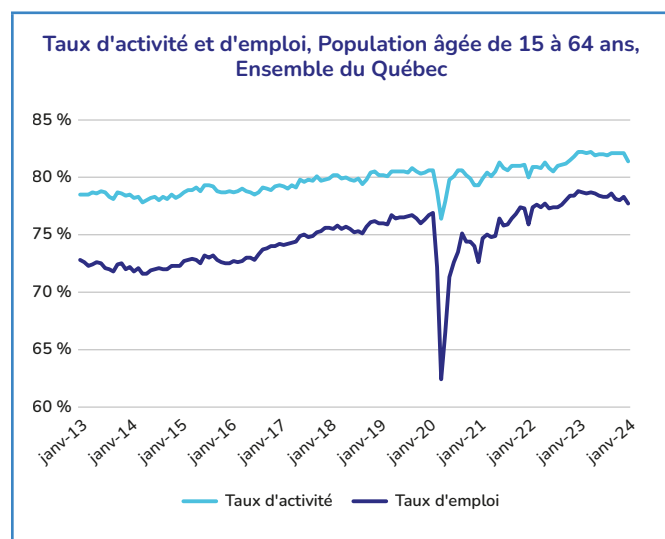
- Préparation au marché du travail, développement de l'employabilité et accompagnement dans une démarche visant l'intégration au marché du travail et le maintien en emploi;
- Aide à la rédaction de curriculum vitae et de lettres, préparation aux entrevues;
- Travail salarié dans une entreprise d'insertion ou une entreprise d'entraînement;
- Services spécialisés pour accompagner certains groupes de la population sous représentés sur le marché du travail (ex. : travailleuses et travailleurs expérimentés, personnes handicapées).

2. CONTEXTE DU MARCHÉ DU TRAVAIL

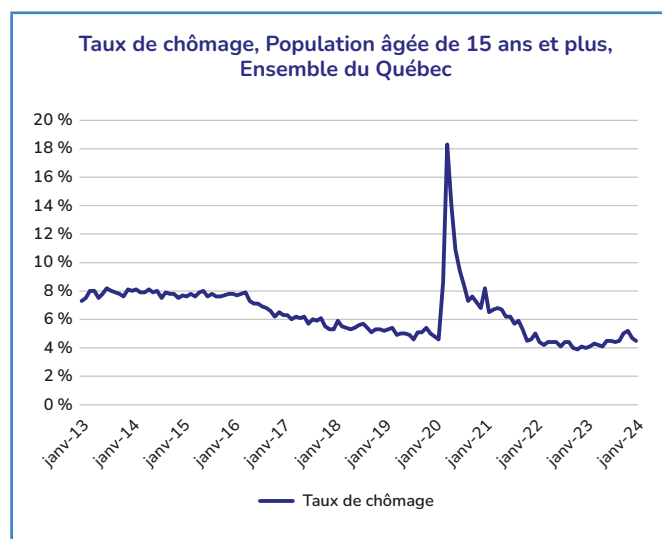
L'économie du Québec au ralenti

Après une forte reprise économique à la suite de la pandémie, le contexte inflationniste actuel et la hausse des taux d'intérêt freinent la croissance économique du Québec. Malgré le ralentissement économique des derniers mois, les taux d'activité (82,1 %) et d'emploi des 15-64 ans (78,4 %) ont atteint des sommets en 2023 et sont d'ailleurs les plus élevés au Canada.

GRAPHIQUE 1.



GRAPHIQUE 2.



Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, données mensuelles désaisonnalisées, tableau 14-10-0287-03.

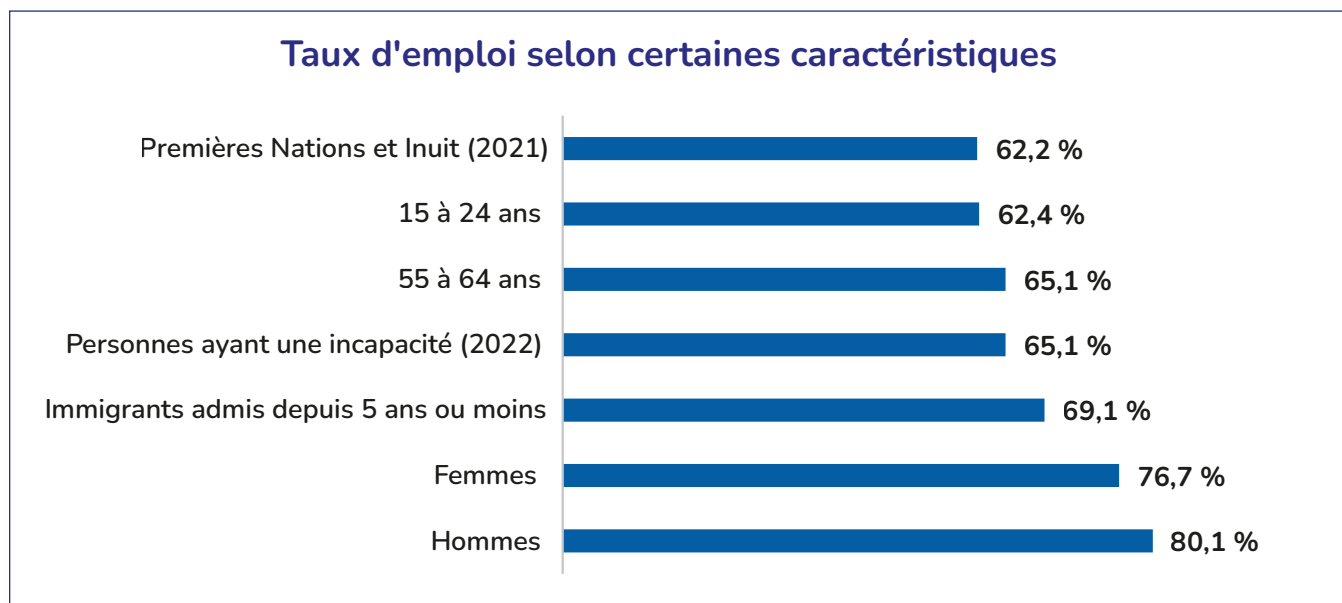
Les derniers trimestres 2023 laissent cependant croire que le marché du travail québécois est en légère perte de vitesse. En effet, le taux de chômage a augmenté au cours de la dernière année, passant de 4,0 % à 4,5 % entre janvier 2023 et janvier 2024. Quant au nombre total de postes vacants, il est en baisse, passant d'un sommet de 247 905 postes vacants au 1^{er} trimestre 2022 à 165 430 au 3^e trimestre 2023. Un peu plus de 30 % de ces postes n'exigent aucune scolarité minimale et près de 50 % exigent tout au plus un diplôme d'études secondaires. Ces postes, souvent moins bien rémunérés, sont plus difficiles à pourvoir en contexte de rareté de main-d'oeuvre. Le marché du travail demeure tout de même très favorable aux chercheurs d'emploi avec un ratio chômeur/poste vacant historiquement faible malgré la récente hausse du chômage, dont la durée moyenne est toutefois historiquement courte.

En cohérence avec la politique monétaire restrictive et la faible croissance économique prévue au Québec, on prévoit en 2024 le ralentissement de la croissance de l'emploi et la hausse du taux de chômage. Cependant, une amélioration de l'économie québécoise est attendue à partir de 2025. Il est donc anticipé que le taux de chômage affiche à nouveau les creux historiques des dernières années. Quant au taux d'emploi, il devrait connaître une plus faible croissance ou stagner en 2024, avant d'augmenter de façon plus significative à partir de 2025. Selon les prévisions du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, près de 1,6 million d'emplois seront pourvus au Québec de 2022 à 2031 par des personnes qui n'étaient pas sur le marché du travail. Une majorité de ces emplois, soit 71 %, seront pourvus afin de remplacer des départs à la retraite.

Un défi démographique important

Le vieillissement de la population, un enjeu important qui frappe l'ensemble du Québec, freine la croissance de la population active. Le poids démographique des travailleuses et travailleurs âgés de 20 à 64 ans est en baisse et devrait diminuer continuellement jusque dans les années 2060, selon les dernières projections de l'Institut de la statistique du Québec. La croissance démographique repose donc davantage sur l'immigration internationale que sur l'accroissement naturel. Ainsi, le bassin de travailleuses et travailleurs potentiels demeure limité, en dehors de l'immigration. Le Québec peut encore espérer accroître la participation au marché du travail de certains groupes sous-représentés, notamment les Premières Nations et les Inuit, les immigrants admis depuis 5 ans et moins, les travailleuses et travailleurs expérimentés, les jeunes, les personnes handicapées et les femmes. Cependant, la marge de manœuvre est mince. Malgré les avancées des dernières années, certains obstacles perdurent.

GRAPHIQUE 3.



Note : Données annuelles 2023 sauf indication contraire et personnes âgées de 15 à 64 ans sauf indication contraire

Sources : Statistique Canada, Enquête sur la population active (moyenne annuelle 2023), Enquête canadienne sur l'incapacité 2022 et Recensement 2021.

Le Québec doit accroître sa productivité et miser sur la transformation numérique

Malgré un rattrapage récent, le Québec accuse depuis fort longtemps un retard de productivité par rapport à l'Ontario et à un grand nombre de pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Aux prises avec un bassin de main-d'œuvre relativement limité, le Québec doit s'ajuster en créant davantage de valeur par heure travaillée. Le virage numérique et technologique des entreprises québécoises est essentiel pour assurer leur croissance, améliorer leur productivité et faire face à la rareté de main-d'œuvre.

L'intelligence artificielle pourrait s'avérer un moteur important dans le processus d'innovation des organisations. Pourtant, le taux de pénétration des outils et des applications d'intelligence artificielle reste encore marginal au sein des entreprises du Québec². Le manque d'expertise au sein des entreprises serait l'un des obstacles principaux à leur mise en place. L'attraction, la rétention et la formation de nouveaux talents dans le domaine seront donc d'une grande importance. Pour améliorer sa productivité, assurer un virage numérique et technologique optimal et permettre sa transition verte, le Québec devra miser sur la formation universitaire, collégiale ou professionnelle. Il sera essentiel d'améliorer les niveaux de littératie, de numératie et de littératie numérique des Québécoises et des Québécois.

Une économie verte pour contrer les effets des changements climatiques

Avec la mise en œuvre des mesures liées à la transition vers une économie verte, le Québec devrait voir la création d'environ 8 600 emplois. La lutte contre les changements climatiques requiert de l'innovation, des technologies nouvelles ainsi que des travailleurs dont les compétences correspondent aux besoins émergents. Pour que cette transition réussisse dans un contexte où la main-d'œuvre se fait rare, il sera essentiel de maximiser l'adéquation entre l'offre et la demande de travailleuses et travailleurs. Un effort sur le plan de la mobilité de la main-d'œuvre et des investissements en formation sera aussi nécessaire. Il faudra, par exemple, transférer des travailleurs des secteurs moins porteurs vers les secteurs plus tournés vers l'avenir, tout en assurant leur formation.

Un Québec diversifié faisant face à de multiples enjeux et défis

Les postes vacants sont nombreux et le recrutement de travailleuses et travailleurs demeure un défi. Plusieurs régions affichent un taux de chômage sous la barre des 4 %. Le vieillissement de la population touche particulièrement certaines régions plus éloignées des grands centres urbains. Les régions hors de la RMR de Montréal éprouvent également, malgré une récente amélioration, davantage de difficulté à attirer les personnes immigrantes qui pourraient pallier la rareté de main-d'œuvre.

2. Statistique Canada, Enquête sur les technologies de pointe, 2022. Statistique Canada, Tableau 27-10-0397-01 - Utilisation des technologies de pointe, selon l'industrie et la taille de l'entreprise, 2023.

3. PLAN D'ACTION 2024-2025

Les enjeux des services publics d'emploi sont les suivants :

1. La bonne lecture des besoins actuels et futurs du marché du travail, essentielle à une prise de décision éclairée.
2. Des interventions pertinentes pour une réponse adaptée aux besoins diversifiés des personnes sans emploi et des employeurs qui font face aux défis liés à la main-d'œuvre.
3. L'efficacité du partenariat, un intrant incontournable au bon fonctionnement des services publics d'emploi.

ENJEU 1

La bonne lecture des besoins actuels et futurs du marché du travail, essentielle à une prise de décision éclairée

ORIENTATION 1

Approfondir l'analyse des besoins du marché du travail en lien avec les clientèles et les secteurs d'activité économique pour lesquels l'intervention est la plus pertinente

Objectif 1

Documenter efficacement les besoins du marché du travail afin d'identifier les solutions les plus appropriées

Principales actions

- Produire et partager l'information sur le marché du travail, notamment par la diffusion des bulletins portant sur le marché du travail et sur les postes vacants et d'un bulletin annuel de l'emploi, au Québec et dans ses régions, afin d'accroître la connaissance.
- Collaborer avec la Commission des partenaires du marché du travail et son réseau, notamment le pôle d'expertise en information sur le marché du travail, pour assurer une veille prospective des besoins actuels et futurs en matière de compétences et de développement de la main-d'œuvre, en adéquation avec les besoins du marché du travail, pour l'ensemble du Québec et pour chacune de ses régions.
- Effectuer une veille, dégager des faits marquants et analyser les défis à relever du marché du travail, notamment en ce qui a trait aux effets liés à la transformation numérique, dont l'utilisation de l'intelligence artificielle, à la transformation énergétique et à la transition vers une économie plus verte.
- Suivre l'évolution du bassin de personnes sans emploi susceptibles d'intégrer le marché du travail et de bénéficier des SPE, et diffuser l'information à ce sujet.

ENJEU 2

Des interventions pertinentes pour une réponse adaptée aux besoins diversifiés des personnes sans emploi et des employeurs qui font face aux défis liés à la main-d'œuvre

ORIENTATION 2

Outiller les personnes prêtes à intégrer le marché du travail en leur fournissant une aide d'appoint

Objectif 2

Fournir aux personnes prêtes à occuper un emploi l'information et, au besoin, les services ponctuels leur permettant d'occuper un emploi

Principales actions

- Considérer les nombreuses possibilités d'emploi dans le choix de la mesure appropriée aux besoins de la personne et faciliter le retour sur le marché du travail pour la clientèle prête à intégrer un emploi et à s'y maintenir.
- Faire connaître les services universels offerts à l'ensemble de la population qui permettent de l'informer du marché du travail et des offres d'emploi, tels que [Québec emploi](#) ou la section **Emploi** de [Québec.ca](#), le site officiel du gouvernement du Québec.
- Offrir des sessions d'information aux prestataires de l'assurance-emploi référés par le gouvernement fédéral portant sur différents thèmes, tels que la situation du marché du travail, les perspectives d'emploi et les services d'emploi disponibles.
- Proposer une aide aux personnes qui sont prêtes à occuper un emploi, et qui peuvent bénéficier d'un service ponctuel dans leurs démarches de recherche d'emploi (ex. : la rédaction d'un curriculum vitae).

ORIENTATION 3

Agir prioritairement et de façon soutenue auprès des personnes vulnérables sur le plan de l'emploi, pour lesquelles un accompagnement est essentiel à l'intégration durable sur le marché du travail

L'agent d'aide à l'emploi dispose plus particulièrement de deux outils pour accompagner adéquatement la clientèle. L'**Approche d'intervention** permet à l'agent d'évaluer les besoins des personnes soutenues et de choisir ainsi les interventions les plus appropriées à leurs besoins. Le **Parcours** est, lui, un processus d'accompagnement construit en collaboration avec ces personnes. L'Approche d'intervention et le Parcours font en sorte que le service d'emploi offert aux personnes en situation de vulnérabilité est toujours adapté à leurs besoins.

Les personnes vulnérables sur le plan de l'emploi sont celles qui font face à des obstacles qui complexifient leur capacité à intégrer ou à maintenir un emploi et qui se trouvent ainsi éloignées du marché du travail avec un risque de pauvreté et d'exclusion à long terme. Ex. : absence prolongée du marché du travail, difficultés d'adaptation, troubles de santé mentale, troubles d'attitude ou de comportement, etc.

Parmi les personnes plus à risque d'être en situation de vulnérabilité se trouvent celles appartenant à des groupes sous-représentés sur le marché du travail comme

- les personnes handicapées;
- les travailleuses et travailleurs expérimentés âgés de 55 ans et plus;
- les personnes immigrantes admises au Canada depuis moins de 5 ans;
- les personnes judiciairisées;
- les Premières Nations et les Inuit;
- les personnes faiblement scolarisées;
- les jeunes âgés de 24 ans et moins;
- les chefs de famille monoparentale.

L'Approche d'intervention est le mode privilégié par l'agent d'aide à l'emploi du Ministère pour évaluer les compétences de la personne et identifier ses besoins afin d'intervenir pour favoriser son intégration ou sa réintégration en emploi. Elle se réalise dans le cadre de l'entrevue d'évaluation et d'aide à l'emploi initiale, de même que lors d'entrevues ou d'interventions d'accompagnement.

Le Parcours est un processus dynamique d'accompagnement, pouvant comprendre une ou un ensemble d'activités convenues entre un agent d'aide à l'emploi et un individu dans le but de l'accompagner tout au long de sa démarche vers l'emploi.

Objectif 3

Rejoindre et mobiliser les personnes éloignées du marché du travail pour qu'elles entreprennent les démarches nécessaires à leur intégration en emploi

Principales actions

- Collaborer avec les partenaires de tous les milieux concernés, dont les organismes spécialisés en employabilité, afin d'identifier et de déployer les meilleures stratégies pour rejoindre les personnes sans emploi et éloignées du marché du travail.
- Mobiliser les personnes qui pourraient bénéficier pour une première fois du Programme d'aide sociale et leur offrir un accompagnement soutenu dans le cadre du Programme objectif emploi pour qu'elles développent leur employabilité et acquièrent une autonomie financière.
- Intervenir de façon renforcée auprès des personnes qui font une demande d'aide financière de dernier recours et auprès des personnes déjà prestataires d'une aide financière présentant les caractéristiques propices à une intégration au marché du travail.
- Promouvoir les SPE auprès des personnes prestataires du Programme de solidarité sociale ayant des contraintes sévères à l'emploi, notamment les jeunes personnes handicapées, et implanter une vigie des résultats de ces interventions sur la participation des groupes ciblés aux mesures d'emploi.

Objectif 4

Développer l'employabilité des personnes vulnérables sur le plan de l'emploi, par le recours aux services ayant le plus de répercussions sur les résultats de retours en emploi

Principales actions

- Avec le soutien des organismes spécialisés en employabilité, accompagner les personnes vulnérables sur le plan de l'emploi afin qu'elles développent leur employabilité, intègrent le marché du travail et se maintiennent en emploi.
- Soutenir la réorientation et le développement des compétences des personnes confrontées à une situation problématique d'emploi (sous-emploi, emploi menacé, mise à pied temporaire ou situation personnelle particulière) et qui font face à une inadéquation entre leur situation personnelle, les professions adéquates et accessibles pour elles et le marché du travail.
- Valoriser le développement des compétences liées aux programmes d'études conduisant à des emplois dans les secteurs priorités par le gouvernement. À cet effet, réaliser les actions sous la responsabilité du Ministère liées à l'Opération main-d'œuvre afin notamment de répondre aux besoins des secteurs de la santé, de l'éducation et des services de garde.
- Mettre en œuvre les engagements du Ministère dans le cadre de stratégies ou de programmes gouvernementaux visant une clientèle spécifique, notamment la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes; le programme Jeunes en mouvement vers l'emploi, réalisé dans le cadre de la Stratégie emploi et compétences jeunesse; la Stratégie gouvernementale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées, prolongée en 2024-2025; le Plan d'action nordique.

Objectif 5

Soutenir la persévérance aux mesures et la réussite des parcours des personnes accompagnées vers l'emploi

Principales actions

- Analyser les résultats de persévérance relatifs à la participation aux mesures, particulièrement à la Mesure de formation de la main-d'œuvre – volet Individus, et trouver les conditions optimales pour favoriser la réussite des parcours.
- En amont de la formation, valider au besoin le choix de carrière par le recours à une démarche d'orientation professionnelle.
- Assurer un accompagnement adéquat tout au long de la formation pour les personnes les plus à risque de ne pas compléter leur participation.
- Renforcer le suivi et l'accompagnement des personnes qui demeurent sans emploi à la fin de leur participation à une intervention des SPE.

Objectif 6

Accompagner les individus et les employeurs afin de favoriser le maintien en emploi

Principales actions

- Poursuivre la mise en œuvre des actions visant à assurer le maintien en emploi des personnes ayant bénéficié d'une aide des SPE, en particulier la clientèle de l'assistance sociale, en partenariat avec les organismes spécialisés en employabilité.
- Encourager l'embauche de personnes rencontrant des difficultés à intégrer durablement un emploi en proposant des subventions salariales aux entreprises et en leur offrant un accompagnement.

ORIENTATION 4

Soutenir les employeurs, en particulier ceux issus des secteurs priorités par le gouvernement, qui font face à des défis liés à la main-d'œuvre et d'adaptation aux transformations du marché du travail

En continuité des orientations stratégiques du Ministère et du gouvernement du Québec, les SPE souhaitent s'attaquer à la rareté de main-d'œuvre par la poursuite d'activités visant à augmenter la productivité des entreprises et à favoriser leur adaptation aux transformations du marché du travail. Ainsi, sont priorités les services aux employeurs :

- des secteurs de l'Opération main-d'œuvre : santé, éducation, services de garde, technologies de l'information, génie et construction;
- des industries des filières industrielles et scientifiques ainsi que des sciences de la vie;
- qui ont un effet sur la productivité des entreprises;
- réalisés dans le contexte d'une transformation numérique (ex. : intelligence artificielle) ou d'une transition verte.

Objectif 7

Encourager la formation de la main-d'œuvre et une gestion des ressources humaines qui soient adaptées au contexte de transformation du marché du travail

Principales actions

- Adopter une approche proactive visant à cibler les entreprises pour lesquelles le recours aux SPE est le plus pertinent, notamment celles qui ont entre 6 et 99 employés et qui n'ont jamais eu recours aux SPE.
- Encourager les employeurs à adapter leurs pratiques de gestion des ressources humaines à une main-d'œuvre diversifiée et s'assurer qu'ils soient mieux outillés pour accueillir et intégrer durablement les personnes appartenant à des groupes sous-représentés sur le marché du travail.
- Soutenir les employeurs dans la réorganisation du travail et dans l'implantation de solutions innovantes pour faire face à la rareté de main-d'œuvre et aux transformations du marché du travail, en particulier dans l'adaptation de pratiques visant à attirer et à retenir les travailleuses et travailleurs expérimentés et ceux faisant partie des groupes sous-représentés sur le marché du travail.
- Encourager le développement des compétences technologiques et environnementales des gestionnaires pour renforcer leur aptitude à évaluer les changements requis et à intégrer de nouvelles technologies.
- Favoriser la formation de la main-d'œuvre, notamment pour permettre l'introduction de nouveaux équipements ou de nouvelles technologies.
- Soutenir les actions visant à accroître la productivité des entreprises, par exemple dans le cadre du « Parcours productivité – main-d'œuvre » et de très grands projets visant le développement des compétences de la main-d'œuvre.
- Appuyer les initiatives qui visent à soutenir les travailleuses et travailleurs ainsi que les entreprises et les communautés, là où le marché du travail a été touché par les feux de forêt de l'été 2023, et qui pourraient être affectées par les mesures visant la protection du caribou forestier.

Objectif 8

Consolider les compétences des personnes en emploi

Principales actions

- Accompagner les entreprises pour qu'elles se dotent d'un plan en matière de formation continue pour leurs employés.
- Soutenir la formation en littératie, en littératie numérique et en numératie pour les travailleuses et travailleurs faiblement qualifiés et plus à risque de perdre leur emploi.
- Informer la population et les entreprises de l'existence du Programme d'apprentissage en milieu de travail et des programmes de qualification professionnelle réglementée, et les inciter à y participer.
- Aider les entreprises à remplir leurs obligations en matière de qualification professionnelle liées à l'exercice de certains métiers ou de certaines fonctions afin d'assurer la protection du public ainsi que celle des travailleuses et des travailleurs.

La qualification professionnelle réglementée : des compétences obligatoires à développer

Le Ministère est responsable de l'application de la Loi sur la formation et la qualification professionnelle de la main-d'œuvre. Dans le cadre de cette loi, le Ministère administre, entre autres, différents programmes de qualification professionnelle visant des domaines aussi variés que l'électricité, la tuyauterie, la mécanique de remontées mécaniques, le gaz et le traitement des eaux.

La qualification professionnelle réglementée est un moyen d'assurer la sécurité du public et des travailleuses et travailleurs en confirmant les compétences de la main-d'œuvre.

Les SPE jouent un rôle clé dans la mise en œuvre de ces programmes. Ainsi, ils

- informent et accompagnent les entreprises ainsi que les travailleuses et travailleurs;
- administrent les dossiers des clients (apprentis et personnes qualifiées);
- administrent les séances examens.

ENJEU 3

L'efficacité du partenariat, un intrant incontournable au bon fonctionnement des services publics d'emploi

ORIENTATION 5

S'appuyer sur la mobilisation et la concertation des partenaires du marché du travail et des parties prenantes de la prestation de services pour atteindre les objectifs des services publics d'emploi

Objectif 9

Travailler de concert avec les partenaires pour répondre aux besoins des clientèles visées et atteindre les objectifs des services publics d'emploi

Principales actions

- Appuyer les travaux de la Commission des partenaires du marché du travail et ceux de son réseau de partenaires (comités sectoriels de main-d'œuvre, comités consultatifs, conseils régionaux des partenaires du marché du travail et Conseil emploi métropole) pour obtenir une lecture concertée des enjeux du marché du travail, des besoins auxquels font face les individus et les entreprises, et trouver les solutions les plus appropriées pour y répondre.
- Poursuivre le partenariat avec les organismes spécialisés en employabilité afin que leur prestation de services d'emploi s'ajuste aux besoins actuels et prévisibles de la clientèle et du marché du travail et qu'elle réponde aux besoins déterminés par les SPE.
- Réaliser les engagements concernant l'emploi et la main-d'œuvre inscrits dans le Plan pour une économie verte 2030 et dans les stratégies gouvernementales pour le développement économique sectoriel (ex. : tourisme, aluminium, maritime, aérospatiale, numérique et bioalimentaire).
- Soutenir le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'intégration pour le déploiement de Francisation Québec et collaborer avec eux pour la référence de clientèles ayant des besoins de formation en francisation.

4.

LES INDICATEURS DE RÉSULTATS ET LES CIBLES ANNUELLES

Les SPE se sont dotés d'une série d'indicateurs de résultats ciblés qui sont interreliés et qui témoignent globalement de l'atteinte des objectifs du plan d'action. Dans son rapport annuel de gestion 2024-2025, le Ministère rendra compte publiquement des résultats de ces indicateurs. Un bilan annuel sera aussi diffusé à la fin de l'exercice.

Indicateurs de résultats ciblés

Pour les services aux individus, les indicateurs de résultats ciblés portent sur des groupes de clientèle spécifiques et mesurent l'effet attendu de l'aide accordée, soit le retour en emploi des personnes aidées à brève échéance après la fin de l'intervention. Ce résultat est mesuré de deux façons :

- en volume;
- en proportion, par rapport à l'ensemble des personnes ayant terminé une participation.

Le maintien en emploi des participants de l'assistance sociale est mesuré par la proportion de personnes participant aux interventions des SPE, n'ayant pas fait un retour aux SPE ou à l'aide sociale pour une période d'au moins six mois suivant leur retour en emploi.

En ce qui concerne les services aux entreprises, les indicateurs portent sur les effets des interventions et la perception des employeurs aidés. Les résultats sont issus d'un sondage post-intervention effectué auprès des entreprises, 12 semaines suivant la fin de l'intervention. En complémentarité, les SPE identifient un objectif de résultat ciblé en proportion d'entreprises aidées dans les secteurs priorités ou auprès desquelles une intervention visant le soutien à la productivité ou la transformation numérique ou verte a été effectuée.

Le niveau des cibles des indicateurs de résultats se fonde sur l'état du marché du travail, sur les besoins de la clientèle ainsi que sur les ressources financières et humaines mises à la disposition des SPE. Le tableau 1 présente, pour chacun de ces indicateurs, les résultats 2022-2023 et 2023-2024 ainsi que les cibles 2024-2025.

TABLEAU 1.
Indicateurs de résultats ciblés, résultats historiques et cibles 2024-2025

INDICATEURS DE RÉSULTATS CIBLÉS	RÉSULTATS 2022-2023	RÉSULTATS 2023-2024 (PROJECTION)	CIBLES 2024-2025
1. Proportion des personnes ayant occupé un emploi à brève échéance parmi les personnes ayant terminé leur participation (ensemble de la clientèle) ³	56,8 %	54,2 %	57,0 %
2. Nombre de participants de l'assurance-emploi (CAE) ayant occupé un emploi à brève échéance après avoir terminé leur participation	63 063	65 540	52 000
3. Proportion des participants de l'assurance-emploi ayant occupé un emploi à brève échéance parmi les personnes ayant terminé leur participation	59,4 %	55,8 %	56,0 %
4. Nombre de clients des programmes d'assistance sociale ayant occupé un emploi à brève échéance après avoir terminé leur participation	16 945	17 612	16 500
5. Proportion des clients des programmes d'assistance sociale ayant occupé un emploi à brève échéance parmi les personnes ayant terminé leur participation ³	44,7%	43,2 %	44,0 %
6. Proportion de personnes participant aux interventions des services publics d'emploi, prestataires des programmes d'assistance sociale, s'étant maintenues en emploi pour une période d'au moins six mois suivant un retour en emploi ^{3 4}	74,1 %	ND	76,0 %
7. Nombre de nouveaux participants aux stratégies du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (CDRCMO), dont le nombre de nouveaux participants au Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT)	4 637 ---- 4 320	ND ---- 4 591	5 178 ---- 4 800
8. Proportion d'entreprises aidées par les services publics d'emploi dans les activités et les secteurs priorités	ND	44,1 %	40,0 %
9. Proportion d'employeurs ayant amélioré leur gestion des ressources humaines après une intervention des services publics d'emploi ³	ND	89,4 % (janv. 2024)	81,0 %
10. Proportion d'employeurs ayant amélioré les compétences de leurs travailleurs après une intervention des services publics d'emploi ³	ND	89,2 % (janv.2024)	86,0 %

Les résultats feront également l'objet d'une analyse différenciée selon les sexes de façon à mesurer l'effet des interventions sur les femmes et les hommes.

3. Indicateurs du Plan stratégique 2023-2027 du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

4. Le résultat est mesuré six mois suivant la date de retour en emploi; ainsi, ce résultat est connu chaque année après le 31 décembre de l'année suivante.

5. BUDGET D'INTERVENTION

Le volet Intervention du Fonds de développement du marché du travail (FDMT) est consacré au financement des mesures et des programmes dans les domaines de la main-d'œuvre et de l'emploi. Les sommes proviennent des transferts du gouvernement fédéral en vertu des ententes de transfert sur le marché du travail et de crédits accordés par le gouvernement du Québec. En 2024-2025, le budget d'intervention du FDMT, destiné au financement des mesures d'emploi pour les individus et les entreprises, s'élève à 959 millions de dollars, soit une diminution de 72,3 M\$ comparativement à la dépense de 2023-2024. Cette diminution de budget s'explique principalement par la fin des ententes de bonification des ententes fédérales-provinciales sur le marché du travail.

De 2024-2025 à 2027-2028, la Société du Plan Nord versera 2,5 M\$ par année au FDMT afin de mettre en œuvre les actions inscrites dans le Plan d'action nordique 2023-2028. Par ailleurs, en 2024-2025, 10,8 M\$ en nouveaux crédits issus du budget du Québec 2024 seront versés au FDMT, notamment pour le soutien aux groupes sous-représentés sur le marché du travail et pour le soutien à l'emploi dans le secteur de la construction.

Le tableau 2 présente les sources de revenus du budget d'intervention du FDMT et le tableau 3 présente la répartition initiale du budget.

TABLEAU 2.
Budget d'intervention du Fonds de développement du marché du travail
(en millions de dollars) – Sources de revenus 2024-2025

Sommes provenant du Québec	271,1
Sommes provenant du Canada	
Entente sur le développement du marché du travail	533,9
Entente sur le développement de la main-d'œuvre	143,0
Autres transferts du gouvernement fédéral (Stratégie emploi et compétences jeunesse et Fonds d'intégration pour les personnes handicapées)	24,7
Revenus attribués au volet Administration du FDMT	(13,6)
Total – Volet Intervention du Fonds de développement du marché du travail	959,0

TABLEAU 3.**Répartition 2024-2025 du budget du volet Intervention du Fonds de développement du marché du travail (FDMT) (en milliers de dollars)**

Budgets centralisés	
Intervention sectorielle ⁵	149,2
Conseil emploi métropole	1 900,0
Unités centrales du Secteur de l'emploi	22 458,3
Cotisations CNESST et CCQ	233,7
Total - Enveloppe centralisée	24 741,2
Budgets centralisés destinés aux activités des directions générales de Services Québec	
Formation du ministère de l'Éducation et du ministère de l'Enseignement supérieur	60 000,0
Programme de subventions aux entreprises adaptées	127 600,0
Grands projets ⁶	26 000,0
Projets spécifiques ⁷	24 766,6
Total – Budgets centralisés destinés aux activités des directions générales de Services Québec	238 366,6
Budget initial réparti entre les directions générales de Services Québec	
Bas-Saint-Laurent	17 711,9
Saguenay–Lac-Saint-Jean	24 636,5
Capitale-Nationale	45 466,0
Mauricie	29 288,3
Estrie	38 912,5
Montréal	216 759,0
Outaouais	34 000,9
Abitibi-Témiscamingue	14 338,1
Côte-Nord	8 081,3
Nord-du-Québec	4 036,7
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	12 334,9
Chaudière-Appalaches	25 266,2
Laval	31 942,9
Lanaudière	38 972,8
Laurentides	48 176,9
Montérégie	84 499,6
Centre-du-Québec	21 442,6
Total – Budget initial réparti entre les directions générales de Services Québec	695 867,1
Total – Volet Intervention du FDMT⁸	958 974,9

5. Comme en 2023-2024, les nouvelles ententes de financement du fonctionnement des comités sectoriels de main-d'œuvre et des comités consultatifs seront financées, en 2024-2025, par le Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre. Seuls les reports des ententes actives au 31 mars sont inclus dans le budget d'intervention 2024-2025.

6. Réalisés dans le cadre des projets économiques d'envergure, des projets majeurs et des projets de la Mesure de formation de la main-d'œuvre – volet Entreprises d'une valeur de 100 000 \$ et plus.

7. Projets suprarégionaux ou projets d'exception liés à une stratégie, à une annonce ministérielle ou encore ayant un rayonnement économique important.

8. Si les crédits et le budget indiqués devaient différer, des ajustements seront apportés au budget d'intervention 2024-2025 et à sa répartition.

